

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition de Vaud Libre « Opération Charlemagne »
pour le subventionnement cantonal des constructions scolaires**

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions était composée de Mme Sabine Glauser Krug (en remplacement de Mme Séverine Evequoz) ainsi que de MM. François Cardinaux, Fabien Deillon (en remplacement de M. Pierre-André Pernoud), Daniel Ruch, Philippe Liniger, Olivier Epars, Jean-Louis Radice, Guy Gaudard, Daniel Trolliet et Olivier Petermann. Elle a siégé en date du 1^{er} novembre 2018 sous la présidence de M. Vincent Keller. .

M. Jérôme, secrétaire de commission parlementaire, a établi les notes de séance. Qu'il soit ici remercié pour l'excellence de son travail.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : la délégation entendue était composée de Mme Christine Renaudin, enseignante et secrétaire générale de Vaud Libre, et de MM. Emmanuel Gétaz, Président de Vaud-Libre, et Edgar Schiesser, membre du Comité de Vaud Libre, ancien syndic de Romanel-sur-Lausanne.

Représentant de l'Etat : M. Alain Bouquet, Directeur de la DGEO.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

En 2016, le parti Vaud Libre avec le soutien des Verts'Libéraux, du PDC et du PBD avait lancé une initiative demandant à ce que l'Etat de Vaud subventionne pour moitié le coût des nouvelles infrastructures scolaires. Malgré 6200 signatures, l'initiative baptisée « Opération Charlemagne » n'avait pas abouti.

La pétition traitée par la CTPET reprend les termes de l'initiative.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les pétitionnaires précisent que les 6200 signatures provenaient de 230 communes différentes. Partant du constat qu'avec l'augmentation démographique, l'évolution de la société et les normes édictées par le canton, les communes sont confrontées à de grandes difficultés financières quant aux nombreux investissements à réaliser en matière d'infrastructures scolaires, la pétition demande donc à ce que l'Etat prenne à sa charge 50 % de toute nouvelle infrastructure scolaire, parascolaire (cantines, infrastructures de sport, bibliothèques, etc..) ou nouvelle rénovation lourde.

Les pétitionnaires estiment qu'il y a, d'une part, un risque, au vu des difficultés que rencontrent certaines communes et associations de communes à lever des fonds et que, d'autre part, se développe une « politique des containers », en contradiction avec le développement, à long terme, d'un canton économiquement sain.

Les pétitionnaires citent les exemples des nouvelles infrastructures de Romanel-sur-Lausanne et de Cugy où de nombreuses salles de classe devaient être construites, mais où les ressources financières des communes concernées n'étaient pas suffisantes. La participation de l'Etat aurait permis de solutionner une partie de la problématique posée.

Finalement les pétitionnaires tiennent à préciser que cette pétition ne saurait remettre en cause l'accord canton-communes EtaCom de 1999 (l'État paie les salaires, les communes paient les infrastructures).

Ils relèvent toutefois qu'avec la modification de la LEO (programmes « à la carte », activités pour un nombre réduits d'élèves, etc..) et les différences de populations et de classes, la situation a évolué et elle mérite une nouvelle réflexion.

L'éventualité de partenariats public-privé ont été cités, même si ceux-ci représenteraient un risque éthique : il est périlleux d'inscrire un pilier comme l'éducation dans une logique qui implique une certaine rentabilité.

5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

Monsieur le Directeur de la DGEO rappelle les deux grands principes de l'accord EtaCom de 1999 :

(1) à charge exclusive de l'État : les salaires des enseignants, les activités sportives, les fournitures scolaires, le coût de l'enseignement et de l'informatique, l'engagement des infirmières scolaires, l'orientation scolaire et professionnelle, les mesures pédagogiques dans le domaine ambulatoire ;

(2) à charge exclusive des Communes : le coût du transport scolaire et celui des constructions scolaires, ainsi que le financement non-professionnel de la musique. En termes financiers, cela représente environ CHF 900 millions de francs par an pour l'État.

Le total des investissements des communes, s'agissant des infrastructures, est difficile à chiffrer, une somme comprise entre CHF 200 millions et CHF 300 millions est estimée, par année, à charge des communes.

Quant aux nouvelles normes imposées par l'État aux communes, Monsieur le Directeur de la DGEO précise qu'elles sont minimales et qu'elles ont été revues à la baisse. Ces normes concernent des surfaces, des hauteurs de classes, etc..

6. DELIBERATIONS

Deux points de vue opposés sont ressortis des délibérations de la Commission. Ils reflètent le vote partagé d'entrée en matière de celle-ci.

D'une part, certains commissaires comprennent la situation difficile des communes qui se voient imposer à la fois des normes et des nouvelles obligations légales, sans toutefois disposer des moyens financiers qui permettraient de les mettre en œuvre.

D'autre part, certains commissaires s'opposent à cette pétition car ils considèrent que ce ne sont pas les exigences de l'État qui coûtent cher aux communes, mais plutôt les développements architecturaux, les choix des matériaux de construction et autres aménagements autour des collèges opérés par ces dernières.

De plus, parmi les communes qui doivent investir, certaines d'entre-elles ne l'ont pas fait depuis des décennies. Une partie des membres de la commission craint également que le compromis accepté, entre le canton et les communes, soit remis en question. Pour conclure, un commissaire résume sa compréhension de la pétition par l'adage bien connu : « Qui paie, commande ».

7. VOTE

Par 5 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention, c'est avec la voix prépondérante du Président que la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil d'État.

Renens, le 14 mai 2019

Le président :
(Signé) Vincent Keller